

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 570-2009, 20 mai 2009

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit :

— Madame Chantal Moreno

est nommée chevalière de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51814

Gouvernement du Québec

Décret 571-2009, 20 mai 2009

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit :

— Mme Louise Arbour
— Mme Brenda Milner
— M. Guy Saint-Pierre

sont nommés au grade de grand officier ou de grande officière de l'Ordre national du Québec;

— M. René Angélil
— M. André Desmarais
— M. Paul Desmarais jr
— M. Mostafa M. Elhilali
— Mme Céline Galipeau
— M. Claude Lamoureux
— Mme Heather Munroe-Blum
— M. Robert Normand
— Mme Louise Roy
— M. Yoav Talmi

sont nommés au grade d'officier ou d'officière de l'Ordre national du Québec;

— M. Pita Aatami
— M. Marius Arsenault
— M. André Bourbeau
— M. Jacques Brown
— M. Raymond Carignan (à titre posthume)
— M. Claude Cormier
— Mme Christiane Germain
— Mme Margie Gillis
— M. Jean-Claude Labrecque
— M. Normand Laprise
— M. Gilles Latulippe
— M. Jean Leclerc
— M. Alain Lefèvre
— M. Mario Lemieux
— M. Franco Lepore
— Mme Nicole Marcil-Gratton
— M. Samuel Pierre
— M. Michael Sheehan
— M. Walter Sieber
— Mme Martine Tremblay
— Mme Michèle Viau-Chagnon

sont nommés au grade de chevalier ou de chevalière de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Québec, le 14 mai 2009

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec, Mme Maryse Lassonde, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de 34 personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes :

Au grade de grand officier ou de grande officière :
Mme Louise Arbour, Mme Brenda Milner (promotion)
et M. Guy Saint-Pierre;

Au grade d'officier ou d'officière : M. René Angélil,
M. André Desmarais, M. Paul Desmarais junior, M.
Mostafa, M. Elhilali, Mme Céline Galipeau, M. Claude
Lamoureux, Mme Heather Munroe-Blum, M. Robert
Normand, Mme Louise Roy et M. Yoav Talmi;

Au grade de chevalier ou de chevalière : M. Pita Aatami,
M. Marius Arsenault, M. André Bourbeau, M. Jacques
Brown, M. Raymond Carignan (à titre posthume), M. Claude
Cormier, Mme Christiane Germain, Mme Margie
Gillis, M. Jean-Claude Labrecque, M. Normand Laprise,
M. Gilles Latulippe, M. Jean Leclerc, M. Alain Lefèvre,
M. Mario Lemieux, M. Franco Lepore, Mme Nicole
Marcil-Gratton, M. Samuel Pierre, M. Michael Sheehan,
M. Walter Sieber, Mme Martine Tremblay et Mme Michèle
Viau-Chagnon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre,
l'expression de ma haute considération.

La directrice,
SUZANNE MOFFET

51815

Gouvernement du Québec

Décret 595-2009, 27 mai 2009

CONCERNANT le versement d'une aide financière de
16 730 989 \$ à Place aux jeunes du Québec dans le
cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du
gouvernement du Québec

ATTENDU QUE la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014
a été rendue publique par le premier ministre le 27 mars
2009;

ATTENDU QUE cette stratégie vise, entre autres, à
favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions
du Québec;

ATTENDU QUE Place aux jeunes du Québec a pour
mission de favoriser la migration, l'établissement et le
maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 du Règlement
sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981,
c. A-6, r.22) et ses modifications subséquentes, tout octroi
et toute promesse de subvention doivent être soumis à
l'approbation préalable du gouvernement, sur recom-
mandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de
cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur
à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le versement à
Place aux jeunes du Québec d'une aide financière
maximale de 16 730 989 \$ pour les exercices financiers
2009-2010 à 2013-2014, et ce, sous réserve de l'allocation,
conformément à la loi, des crédits appropriés pour
ces exercices financiers;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation
du premier ministre :

QUE le premier ministre soit autorisé à verser à Place
aux jeunes du Québec, dans le cadre de la Stratégie
d'action jeunesse 2009-2014, une aide financière maxi-
male de 16 730 989 \$ pour les exercices financiers 2009-
2010 à 2013-2014;

QUE les sommes requises pour l'exécution des
présentes soient prises sur les crédits du Secrétariat à la
jeunesse pour les exercices financiers 2009-2010 à
2013-2014, et ce, sous réserve de l'allocation, confor-
mément à la loi, des crédits appropriés pour les exercices
financiers 2009-2010 à 2013-2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51849